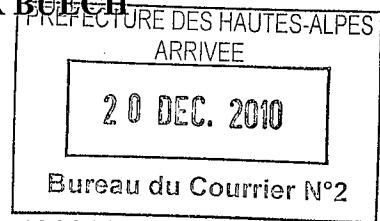


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUËCH**



Séance du : 13 décembre 2010

Convocation du : 7 décembre 2010

Objet : Redevance ordures ménagères, Gîte des Sauvas - Montmaur - Tarif 2011.

L'an deux mille dix, le treize décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Le Saix, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre Schiazza

Etaient présents : R.Fournel, F.Reynaud, M. Barthelemy, G. Pitaval, B. Soulat, P. Schiazza, B. Faure, G. Lesbros, M. Mescle, J.-M. Bermond, R. Basset, M. Barbet, J-F. Carré, M. Chautant, J.-C. Salles, G. Garcin, J-L. Pelloux, P. Aubin

Etaient excusés : Claudette Mezière, Alain Chevalier, Guy Jullien, Fabrice Roux

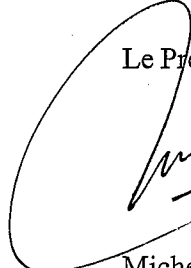
Le Président, Michel Mescle, rappelle aux délégués de la Communauté de Communes des Deux Buëch qu'une collecte de déchets pour le gîte des Sauvas, situé sur la commune de Montmaur et géré par l'ONF, est organisée depuis 1997.

Le tarif pour l'année 2010 était de 160 €, le Bureau propose de le fixer à 165 € pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition et charge le Président des formalités correspondantes.

Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré à Le Saix, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président

Michel Mescle
